

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 1^{ER} FEVRIER 2022**

Année scolaire : 2021-2022
Numéro de séance : 3
Date de convocation : mardi 25 janvier 2022
Présidence de M. Frédéric JUGLAIR

Quorum : 16
Nombre des présents : 18 à l'ouverture
Nombre d'absents : 12

Membres présents : M. Juglair, M. Matte, Mme Jamet, Mme Troccaz, Mme Dechaud, M. Limonta, Mme Garagnon, Mme Cherkaoui, Mme Martal, M. Montagnon, M. Bachelier, M. Blanché, Mme Adam, M. Lemort, Mme Boulabya, Mme Schiano Di Cola.

Membres présents en distanciel : Mme Del Papa, Mme Couty

Membres excusés : Mme Mouton, Mme Garayt, Mme Olry, Mme Soubeyras

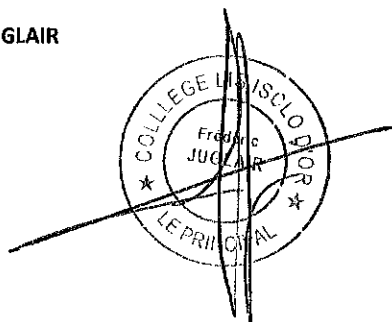
Membres absents : M Luquet, M Laval, Mme Brisson, Mme Pinet, Mme Martinez, Mme Benhammou, Mme Machado, Mme Luce.

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
<u>Ordre du jour</u> :					
a. <u>Organisation administrative</u>					
1. Présentation de l'ordre du jour		2			
2. Approbation du compte rendu du CA n°2 du 22 novembre 2021	V	2			
3. Amendement du Règlement Intérieur (Composition des commissions, horaires portail...)	V	2	TR3-33	Amendement RI	A1 A2
b. <u>Organisation pédagogique</u>					
1. Banalisation du 9 février 2022	V	3	TR3-32		
2. Préparation de la rentrée 2022 : répartition de la Dotation Globale	V	3	TR3-30	DG	A3
3. Evolution de la carte des emplois	V	5	TR3-31		
4. Questions diverses : motion sur la DG	M	5		Motion	A4

Signatures : Le Président

Le Secrétaire de séance

M. JUGLAIR



Signature of M. Frédéric Juglair, President of the Council of Administration.

Mme BOULABYA



Signature of Mme Boulabya, Secretary of the meeting.

**Procès verbal des délibérations du
Conseil d'Administration n° 3 du mardi 1^{er} février 2022**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 40.

Secrétaire de séance : représentante des parents d'élèves, Mme Boulabya

La constitution d'une Commission Permanente n'ayant pas été votée lors d'un précédent CA, l'ordre du jour de celui-ci sera presque exclusivement consacré à la dotation globale horaire.

A. Organisation administrative

1-Présentation de l'ordre du jour

a. Organisation administrative

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu du CA n°2 du 22 novembre 2021
3. Amendement du Règlement Intérieur (Composition des commissions, horaires portail...)

b. Organisation pédagogique

1. Banalisation du 9 février 2022
2. Préparation de la rentrée 2022 : répartition de la Dotation Globale
3. Evolution de la carte des emplois

2-Approbation du compte rendu du CA n°2 du lundi 22 novembre 2022

Le compte-rendu du dernier Conseil d'administration du 22.11.2022 a été envoyé par mail aux membres. M. Juglair, Principal, demande aux membres du conseil s'ils ont d'autres remarques concernant ce procès-verbal. Approbation du procès-verbal.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le compte-rendu est adopté.

3-Amendement du Règlement Intérieur (Composition des commissions, horaires portail...) Voir annexes 1 et 2

Mme Dechaud a noté que la composition de la commission éducative notée dans le règlement intérieur ne correspondait ni à ce qui avait été voté au moment de l'installation des commissions, ni aux usages dans l'établissement. M. Juglair propose donc d'amender le règlement intérieur comme indiqué ci-dessous :

« C5 – Commission éducative

La commission éducative est composée du chef d'établissement, de ses adjoints (c'est-à-dire : le principal adjoint, l'adjointe directrice de la SEGPA et l'adjoint gestionnaire), du professeur principal, d'un représentant de parents d'élèves, de l'élève et de ses parents, de l'assistante sociale, de l'infirmière, de la psychologue de l'Education nationale et de la CPE. Tout élève ou tout autre personnel peuvent y être invités. »

Mme Troccaz a également noté que deux horaires d'ouverture du portail étaient erronés dans le règlement intérieur.

- Répartition de la Dotation Globale SEGPA :

La dotation est globalement semblable à celle de 2021-2022 mais affiche une augmentation d'un point du pourcentage d'heures supplémentaires (de 3,6 à 4,6%).

DG	HSA
2021-2022 : 129.5 H	2021-2022 : 4.6 H
2022-2023 : 129.5 H	2022-2023 : 6 H

La DG couvre bien les besoins, soit 129.5 H.

2 enseignants (technologie et EPS) sont nommés sur la SEGPA ; les besoins dans ces deux disciplines étant inférieurs à leur service, ils vont assurer un Complément de Service Donné (CSD) au collège.

L'ensemble des 7 enseignants nommé sur la SEPGA ne peuvent pas assumer la totalité des besoins. Il faut donc recourir à 2 Complément de Service Reçu (CSR) pour la SVT en l'anglais.

Il n'y a pas de marge à ventiler.

Le Tableau de Répartition des Moyens est présenté aux membres du CA. La répartition des moyens qui y figure est soumise au vote.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR-3/31			

La proposition de répartition est adoptée.

- Répartition de la Dotation Globale (hors SEGPA) :

Le nombre de divisions 2022-2023 est le même que celui de 2021-2022 mais la division de plus qui se trouvait en 4° passe en 3° ; les besoins de dédoublement, historiquement en 3° car il s'agit du niveau à examen, sont plus nombreux, ce qui mobilise d'avantage d'heures de marge.

Pour constituer les groupes en SVT, technologie et physique-chimie, on ajoute un groupe au nombre de classes du niveau.

Comme en SEGPA, la DG couvre les besoins réglementaires ; mais il y a peu de marge. Cette dernière a été ramenée au minimum (52h) alors que nous avons obtenu une dotation supplémentaire et exceptionnelle de 3h.

Par ailleurs, comme en SEGPA, la part des HSA augmente mais d'un demi-point, passant de 7 à 7,5%.

Les heures postes (HP) et les heures supplémentaires (HS) fonctionnent sur le principe des vases communicant. Si l'un augmente, l'autre diminue automatiquement. Comme les HS augmentent dans cette DG, les HP diminuent. Pour diminuer les HP, il n'y a que deux solutions : soit qu'un enseignant se mette à temps partiel, soit qu'il effectue une partie de ses HP dans un autre établissement. On dit alors que l'enseignant est « partagé ».

Les représentants des personnels font remarquer que partager un enseignant dégrade à la fois les conditions de travail et la qualité du travail.

Un enseignant regrette de voir les mêmes disciplines être concernées par les partages à la rentrée prochaine. M. Juglair fait remarquer que toutes les disciplines ne se prêtent pas au partage.

Le chef d'établissement précise que les prévisions pour les années à venir ne sont pas plus favorables avec le risque de passer à 16 divisions ordinaires à la rentrée 2023 (au lieu de 17 aux rentrées 21 et 22).

Un représentant des enseignants regrette qu'il n'y ait plus de moyens pour la formation « premiers secours » dispensée à tous les 4èmes.

Le Principal fera une demande aux autorités dans ce sens.

Un représentant des enseignants regrette que la demande de section sportive ait été refusée en 2022-2023 alors que le collège Jaume de Pierrelatte s'est vu dotée d'une 2^{ème} section sportive.

Un échange s'engage sur le fait que le collège perd de son attractivité et ses élèves par voie de conséquence.

La gestionnaire demande s'il ne serait pas possible de demander une révision de la carte scolaire sur Pierrelatte.

M. Limonta, représentant du Département, veut bien faire remonter le problème.

Un enseignant de mathématiques s'interroge sur le CSD de 12H. M. Juglair répond que le poste étant pour l'instant gelé (personne n'y a été nommé à la rentrée 2021), on reçoit en fait 6h. M. Juglair ne demande pas la suppression du poste et espère qu'il sera de nouveau gelé. Le recrutement des enseignants de mathématiques étant difficile en ce moment, il serait risqué de supprimer le poste.

Mme Del Papa regrette que le montant de la dotation ne permette pas le maintien de la qualité de l'enseignement et que les élèves subissent les conséquences de ce choix.

La séance est interrompue de 18H30 à 18H49 afin de laisser les représentants du CA définir une position commune.

Les enseignants lisent une motion : annexée au compte rendu – **Voir annexe 4**

La motion est soumise au vote à bulletin secret.

Votants : 18	Pour : 14	Contre : 1	Abstention : 3
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le Tableau de Répartition des Moyens est présenté aux membres du CA. La répartition des moyens qui y figure est soumise au vote.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR-3/30			

La proposition de répartition est adoptée.

- Carte des emplois en SEGPA :

Les prévisions d'effectifs et donc de structure ne nécessitent pas de modification de la carte des emplois. Il est donc proposé de ne créer ni de supprimer de poste en SEGPA.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La proposition est adoptée.

- Carte des emplois au collège (hors SEGPA) :

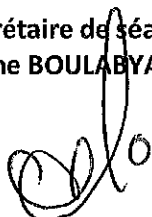
Les prévisions d'effectifs et donc de structure ne nécessitent pas de modification de la carte des emplois. Il est donc proposé de ne créer ni de supprimer de poste au collège (hors SEGPA).

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La proposition est adoptée.

Fin de la séance à 19H

La secrétaire de séance
Mme BOULABYA



Le Président de séance
M. JUGLAIR

